

COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AVRIL 2017

Séance ouverte à 20 h 30

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

- Madame BRUNHOSO présente par pouvoir donné à Monsieur SKOURATKO
- Monsieur CHAURE présent par pouvoir donné à Monsieur MINTOFF
- Monsieur DELVILLE, excusé
- Madame FILLION présente par pouvoir donné à Monsieur COMBE
- Monsieur KLUBA présent par pouvoir donné à Madame SEGHIR
- Monsieur PREVOTEAUX présent par pouvoir donné à Madame LECLERE
- Monsieur VEZILIER présent par pouvoir donné à Madame MOURLON

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2017-15 Impôts : vote des taux pour l'année 2017 La première année d'appartenance à une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique, la commune à la possibilité de ne pas tenir compte de la liaison entre la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur le Non Bâti qui est de rigueur habituellement.

Proposition vous est donc faite de modifier les taux d'imposition comme suit :

- * Taxe d'habitation : 16.53%
- * Taxe Foncière: 31.66%
- * Taxe foncière (non bâti): 19.75%

constituant un produit de 486 888 € à inscrire au compte 73111 du budget primitif 2017 (recettes de fonctionnement).

Le conseil après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, adopte les taux détaillés cidessus.

Le conseil après en avoir délibéré, décide,

- d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

Délib n° 2017-16 Attribution des subventions aux associations

		Votes : nombre de voix			
ADMR Witry / Bazancourt	1200 €	18	pour		
A la Croisée des Jeux	300€	17	pour	1	abstention
Asso des anciens combattants	400 €	18	pour		
Asso des Parents d'Elèves	700€	17	pour	1	abstention
Asso des Personnes Agées	400 €	18	pour		
Asso Sauvegarde du Patrimoine	250€	17	pour	1	abstention
Divers	4204 €	18	pour		
Familles Rurales	900€	18	pour		
Jeunes sapeurs-pompiers	100€	18	pour		
Les Boultentrain	2000€	18	pour		
Secours Catholique	100€	18	pour		
Sports et Loisirs Pour Tous	1446 €	17	pour	1	abstention

Les conseillers personnellement intéressés se sont abstenus lors des votes.

Le total des subventions allouées aux associations est de 12 000 € à inscrire au compte 6574 du budget primitif 2016.

Délib n° 2017-17 Adoption du budget 2017

La lecture du budget en fonctionnement comme en investissement est faite au conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 13 voix pour et 5 contre sur tous les chapitres sauf pour les chapitres 66, 74, 76 et 27 votés avec 14 voix pour et 4 contre, adopte le budget primitif 2017 comme suit :

- * En fonctionnement : équilibré en dépenses comme en recettes à 1 068 181.52 €
- * En investissement : équilibré en dépenses comme en recettes à 767 482.60 €

Le budget est consultable au secrétariat de mairie.

Informations diverses

- Une habitante de l'allée Marguerite Poirson demande s'il serait possible d'installer un miroir au carrefour de la rue Pavé afin de sécuriser la sortie du lotissement qui est dangereuse. Une demande sera faite auprès de la CU du Grand Reims qui a la compétence voirie.
- Le transformateur situé sur le terrain au fond de l'impasse Croix Nouvelet présente des traces de feu. Il faudrait verrouiller les portes afin d'éviter aux enfants qui jouent là-bas tout risque d'accident.

La séance est levée à 22 heures 20.